

### *Les crédits*

L'expérience nous a montré que l'industrie est partisane des examens en matière d'environnement tant que les demandes de renseignements sont raisonnables, qu'on évite le double emploi et qu'il en résulte une décision claire et opportune.

Il existe une possibilité similaire de double emploi entre le PEEE et les processus de réglementation fédérale.

Un bon exemple est l'Office national de l'énergie qui, aux termes de sa loi habilitante, dispose de pouvoirs de réglementation, notamment concernant l'octroi de licences d'exportation du pétrole, du gaz et de l'électricité, la délivrance de certificats de commodité et de nécessité publiques pour les pipelines interprovinciaux et internationaux et les lignes internationales de transport d'électricité, et l'établissement de droits justes et raisonnables pour les pipelines relevant de la compétence fédérale.

Dans le cadre des procédures d'examen de l'Office, il existe l'exigence permanente d'évaluer les conséquences sur l'environnement des projets qui ont besoin de l'approbation de l'Office. Si un projet donné a également fait l'objet d'un examen public aux termes du PEEE, on peut critiquer ce double emploi apparent.

Le PEEE est très efficace lorsqu'on l'utilise comme instrument de planification plutôt que comme moyen de réglementation. Comme instrument de planification, il doit être utilisé dès que possible pour qu'il aide à signaler d'éventuels problèmes environnementaux et à les résoudre. Une telle méthode permet de concevoir de meilleurs projets, d'éviter le double emploi en matière de réglementation et de recueillir les avantages d'une planification environnementale faite de bonne heure.

Il va de soi que l'exécution rapide du PEEE, y compris la tenue d'examens publics, est également le meilleur moyen de régler la question des retards, que cette exercice comporte ou non un processus de réglementation officielle.

Nous savons, par expérience, qu'une méthode d'évaluation de l'environnement bien gérée peut réduire les retards que comporte l'approbation des projets. Non seulement les évaluations écologiques entreprises de bonne heure, surtout celles qui comportent un examen public, peuvent atténuer les controverses que peut susciter un projet donné au sein du public, mais elles peuvent également permettre d'exécuter ce projet beaucoup plus

tôt à un niveau de détails et de qualité impressionnant. Cela signifie aussi que le projet en question est mieux pensé et s'expose à des retards moins graves et moins nombreux à l'étape de la construction, et que les dépassements de coûts sont plus rares. Bien évaluer l'environnement, c'est bien planifier et bien gérer.

En terminant, je voudrais rappeler qu'il est important de donner force de loi à ce processus pour pouvoir obliger le gouvernement actuel et ses successeurs à évaluer les effets écologiques des mesures qu'ils prennent. Il faut que le public canadien ait la certitude que les problèmes écologiques en puissance seront réglés avant qu'ils ne dégénèrent en problèmes réels.

Les considérations écologiques doivent être au coeur même des décisions que nous prenons.

• (1220)

Les nouvelles règles d'éthique qui sont en train de s'enraciner au Canada font que ce sont plutôt les considérations environnementales qui déterminent les changements économiques, et non les considérations économiques qui déterminent les changements environnementaux comme c'était le cas auparavant. Monsieur le Président, nous sommes tous très conscients et même trop conscients des problèmes qui découlent de cette dernière stratégie.

En terminant, je tiens à dire que ce qui est encore plus important, c'est de voir à ce que les lignes directrices soient transformées en une mesure législative bien structurée, ce qui se fera très bientôt, du moins je l'espère. Il est plus important de faire les choses correctement que de les faire à la hâte. Cette question est trop sérieuse pour qu'on commette des erreurs.

Nous comprenons que la tâche qui nous attend, celle dont il est question dans la motion est extrêmement importante, et nous lui accordons la plus haute priorité. C'est pourquoi nous approuvons en principe la motion qui est présentée et mise à l'étude aujourd'hui.

Le gouvernement ne peut cependant pas l'appuyer, en partie à cause des délais non réalistes qu'elle impose.

Encore une fois, je répète qu'il s'agit là d'une tâche importante. Je crois que tous les partis partagent le même avis à ce sujet. Il faut cependant s'assurer que les choses sont faites correctement.

**M. le vice-président:** Questions ou observations. La députée de Hamilton-Est a la parole.